



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

Délibération n° 10/2026/49 : Désignation d'un secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Romain BASSET en tant que secrétaire de séance pour la présente réunion.

Délibération n° 10/2026/50 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2026.

Délibération n° 10/2026/51 : Fixation des cycles de travail et respect de la durée légale annuelle de travail dans la commune de Rivarennnes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer tous les jours de congés ou de repos non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale annuelle de travail fixée à 1 607 heures,
- de fixer les cycles de travail par service,
- d'autoriser Madame le Maire à fixer les horaires de travail des agents dans le respect des cycles définis par la présente délibération,
- d'abroger les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail.

Délibération n° 10/2026/52 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, à la suite du départ en retraite d'un agent au 30 juin 2026,
- de supprimer l'emploi non-permanent d'adjoint technique créé à temps complet pour la période du 22 juin au 4 septembre 2026,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.

Délibération n° 10/2026/53 : Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la commune de Rivarennnes, incluant le plan d'actions de prévention révisé.
- charge Madame le Maire de la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'actions de prévention et de veiller à leur suivi régulier.

Délibération n° 10/2026/54 : Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre-et-Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

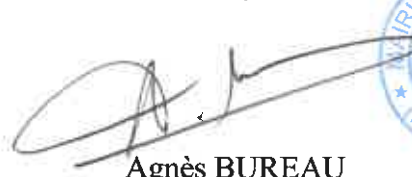
- d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire.
- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

Le secrétaire de séance,



Romain BASSET

Le Maire,



Agnès BUREAU

Liste affichée le

19 OCT. 2026